

Dix années de droit international humanitaire à l'Université de Liège

Christophe DEPREZ

Assistant et Maître de conférences à l'Université de Liège

Marine WÉRY

Assistante et Maître de conférences à l'Université de Liège

Puisque le respect des règles de droit réclame, à titre de préalable indispensable, leur connaissance, les principaux traités de droit international humanitaire (DIH) portent que les États «s'engagent, en temps de paix comme en temps de conflit armé, à diffuser [le DIH] le plus largement possible dans leurs pays respectifs et, en particulier, à en inclure l'étude dans les programmes d'instruction militaire et à en encourager l'étude par la population civile»⁽¹⁾.

Cela fait maintenant une décennie que la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège rend fidèlement justice à ce vœu conventionnel. À l'automne 2005, un trio d'assistants – respectivement attachés aux services de Droit international privé (Fleur Collienne), de Droit pénal (Vincent Guerra) et de Droit international public (Gaëlle Jullien) – envisagea la mise sur pied, à Liège, d'un «projet DIH», cette branche du droit international qui ambitionne de réglementer la conduite des hostilités armées afin d'en limiter, autant que faire se peut, les effets destructeurs. Cette initiative mena

⁽¹⁾ Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève de 1949 (1977), article 83. Dans la même veine, voy. Convention de Genève (I) de 1949, article 47; Convention de Genève (II) de 1949, article 48; Convention de Genève (III) de 1949, article 127; Convention de Genève (IV) de 1949, article 144; Protocole additionnel (II) aux Conventions de Genève de 1949 (1977), article 19; Protocole additionnel (III) aux Conventions de Genève de 1949 (2005), article 7.

rapidement à la création d'un cours de 45 heures ouvert aux étudiants de Master de la Faculté, ainsi qu'à la préparation et la participation d'étudiants à deux prestigieux concours de droit international humanitaire et pénal: le concours Jean-Pictet⁽²⁾ et le procès simulé de la Croix-Rouge de Belgique⁽³⁾.

Au fil des années, l'équipe pédagogique – emmenée depuis les débuts par le Professeur Patrick Wautelet – s'est bien sûr ouverte à de nouveaux visages. Pauline Helinck, Isaline Wittorski, Marine Wéry, puis Christophe Deprez, ont ainsi progressivement succédé aux initiateurs du projet.

La liste des participants étudiants à l'un et l'autre concours s'est, elle aussi, sensiblement allongée – au point qu'il est sans doute utile de proposer ici, sans plus tarder, une trace exhaustive de chacune et chacun d'entre eux. Un trio liégeois représenta ainsi nos couleurs au concours Jean-Pictet, successivement, en 2006 en Serbie (Fleur Collienne, Vincent Guerra et Gaëlle Jullien), en 2007 en Espagne (Aurélié Kettels, Anne-Cécile Schreuer et Thierry Wimmer), en 2008 en Suisse (Romain Dumont, Jean-Philippe Moiny et Pauline Warnotte), en 2009 en France (Caroline Dumont, Arnaud Louwette et Gauthier Timmermans), en 2010 au Canada (Amélie Adam, Christophe Alard et Christophe Deprez), en 2011 en France (Jeanne Daubit, Maryna Tsukanova et Isaline Wittorski), en 2012 en Afrique du Sud (Adrien Lesage, Odile Vandebossche et Marine Wéry), en 2013 en Thaïlande (Thomas Assaker, Simon Haan et Anne-Valentine Renzonnet), en 2014 au Portugal (Sophie Bosseloir, Charlotte Hauwen et Vincent Marcelle), en 2015 aux États-Unis (Claire Aguilar, Charles Bronckart et Vanessa Puma) et, enfin, en 2016 en France (Flore Decuyper, Guillaume Deprez et Zorana Rosić).

Quant au procès simulé organisé par la Croix-Rouge de Belgique (auquel l'Université de Liège avait déjà eu l'occasion de participer par le passé, de façon épisodique), il vit notre Faculté successivement représentée par Maud Silvestre et Cécile Vercheval (2007), par Maria Buatu et Morgane Dor (2008), par Samuel Levatino et Esther Lousberg (2009), par Élodie Jacques et Justine Seleck (2010), par Steffi Dobbelstein et Valérie Titeux (2011), par Hélène Demeyer et Michaël Poncelet (2012), par Florence Fassin et Salima Rabhiou (2013), par Alexis Kleinen et Manon Polet (2014), par Céline Detalle et Amandine Pelletier (2015), puis par Barbara Sias et Céline Van Hulle (2016).

Prix des meilleures conclusions, Prix de la meilleure plaidoirie ou Prix du public au concours de la Croix-Rouge; Prix Gilbert-Apollis ou sélection pour la finale francophone ou internationale au concours Jean-Pictet – au cours de ces dix années, les équipes liégeoises se sont souvent distinguées.

⁽²⁾ Voy. la page <http://www.concourspictet.org/> (consultée pour la dernière fois le 1^{er} septembre 2016).

⁽³⁾ Voy. la page <http://www.croix-rouge.be/activites/protection-des-personnes-touchees-par-la-guerre/nos-actions-de-sensibilisation/a-l-universite-le-concours-de-plaidoirie1/> (consultée pour la dernière fois le 1^{er} septembre 2016).

Certains étudiants ont, par la suite, rejoint le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Croix-Rouge de Belgique, la Défense, l'*International Crisis Group*, le SPF Justice ou Affaires étrangères, divers centres de recherche et universités, le barreau, ou encore la magistrature. Gageons que tous conservent, de leur participation à l'un ou l'autre concours, des compétences renforcées de recherche, de rédaction, de plaidoirie, d'organisation et d'aptitude au travail en équipe.

Au moment de dresser cet heureux bilan d'une décennie de DIH à l'Université de Liège, de nombreuses personnes et institutions mériteraient d'être remerciées. À défaut de pouvoir les nommer toutes, saluons en particulier la part décisive prise dans le projet par son enthousiaste coordinateur académique, le Professeur Patrick Wautelet, par ses chevilles ouvrières successives, Fleur Collienne, Vincent Guerra, Gaëlle Jullien, Pauline Helinck et Isaline Wittorski, par les autorités facultaires pour leur confiance et leur soutien, et, enfin, par le Fonds David-Constant pour son indispensable appui financier.

